Avomeruproduit une huile biologique pressée à froid à partir d’avocats produits par des villageois.



Info sur le projet

Code du project	L9 (2022)
Secteur	Agriculture & Alimentation
Financement	Prêt
Pays	Tanzania
Lieu	Arusha, Tanzania
Durée du projet	2 ans
Origine	SusTech4Africa Ouganda 2021

Ondernemers voor Ondernemers vzw
Willem de Croylaan 58 bus 4022
3001 Heverlee

E: contact@ovo.be

La société

AVOMERU achète des avocats de faible valeur aux agriculteurs et les transforme en une huile d'avocat très recherchée.

Le projet d'affaires

Avomeru réunit les agriculteurs en **coopératives** et construit dans les villages des installations de transformation qui sont utilisées par différentes coopératives d'agriculteurs. Elle achète ensuite l'huile transformée directement aux agriculteurs à des taux **cinq fois supérieurs** au prix du marché local pour les avocats frais.

Elle établit également des contacts avec les exportateurs d'avocats afin que son stock de seconde qualité soit transformé en **huile de qualité** et ne soit pas gaspillé.

Après avoir collecté l'huile auprès des coopératives agricoles, l'entreprise la traite collectivement, l'emballe et la vend en vrac aux fabricants de cosmétiques, comme matière.

Pourquoi OVO croit en ce projet

Jesse Oljange cherchait une solution à un problème majeur : l'avocat local pousse en abondance mais n'est pas utilisé. En 2017, il a donc lancé Avomeru Ltd, une entreprise qui produit de **l'huile d'avocat**. Petit à petit, il a développé son expérience, son organisation et son activité. Il travaille désormais avec plus de 8 000 petits agriculteurs, principalement dans les hauts plateaux du nord de la Tanzanie, mais il s'étend également à d'autres régions.

Grâce au développement de cette activité, la société a atteint son seuil de rentabilité en 2021 et génère **un flux de trésorerie positif** par elle-même. En poursuivant sa professionnalisation grâce à des programmes de renforcement des capacités - élaborés en collaboration avec les groupes d'agriculteurs - et en (re)plantant des variétés améliorées d'avocats indigènes, l'entreprise crée une base solide pour son développement futur. Le projet améliore également de manière significative les moyens de subsistance de milliers de petits exploitants et de travailleurs en leur fournissant **un revenu stable et garanti.**

L'entreprise répond ainsi, d'une part, au marché (international) de l'huile d'avocat encore mal desservi et, d'autre part, à **l'énorme potentiel de production** des petits agriculteurs locaux. Enfin, le développement progressif de ces dernières années a donné à l'entreprise une base économique et financière solide. L'organisation est désormais prête à poursuivre son développement et son expansion professionnelle et internationale.

Investissement requis

Un investissement de 55.000 € pour la saison ‘22 et autant pour l'année ‘23 est nécessaire pour **l'extension des installations de séchage** (= préparation du produit avant pressage) et **surtout le développement de la capacité de stockage.** La presse et la capacité de raffinage couvrent provisoirement les besoins de production prévus pour les années ‘22 et ‘23.

Sujet

- Génération de revenus
- Ancré localement
- Durable
- Évolutif
- Agriculture